

SEANCE DU 15 JUIN 2020

Nombre de Conseillers : 11 L'an deux mil vingt
- en exercice : 11 le 15 juin 18 heures 30
- présents : 11 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
- votants : 11 en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de monsieur Laurent GESBERT, Maire.

Date de la convocation : 8 JUIN 2020

Présents : Mmes Marie-Françoise BACQ, Isabelle HOLLEVILLE, Valérie NAVET, Sabine BIGOT, Messieurs Elie CAILLET, Vincent DELCROIX, Olivier FORESTIER, Laurent GESBERT, Nicolas LEMERCIER, Thierry MAGREY, Jean-Paul ROUSSEL.

Absent(s) excusés :

Absents:

Secrétaire de séance : Mme Sabine BIGOT

Objet : N° d'ordre de séance : 2 – Présentation et vote du Budget Primitif pour l'année 2020. Délibération n° 2020-024.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif de la commune pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après examen du budget primitif et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** le Budget primitif 2020 de la commune comme suit :

Section Investissement : **431 065.24 €** en Recettes et **431 065.24 €** en Dépenses
Section Fonctionnement : **357 598.23 €** en Recettes et **221 742.66 €** en Dépenses
Soit un suréquilibre en recettes de **135 855.57 €** pour la section de fonctionnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an sus dits.

**Le Maire,
Laurent GESBERT**



Le Maire certifie le caractère exécutoire
De la présente délibération
Télétransmise en sous-préfecture
Le 16/06/2020